

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le **SNETAA-FO** a été reçu en audience au ministère de l'Éducation nationale début janvier pendant plus de trois heures, sur l'Éducation prioritaire et le Lycée Professionnel par la conseillère et le conseiller responsable du dossier auprès de la Ministre.

Les revendications du **SNETAA** portaient sur :

- le traitement de l'Éducation prioritaire en LP et la logique de réseau ;
- l'égalité des chances à renforcer, c'est-à-dire donner aux LP des moyens : maintien de tous les LP classés ZEP en Éducation prioritaire ; classement en Éducation prioritaire de tous les LP accueillant le même type de public ; revalorisation de l'actuelle indemnité ZEP ;
- l'application d'un coefficient dans le calcul des DHG baccalauréat professionnel sur la base de « 24 élèves = 30 élèves » ;
- le dédoublement systématique des classes de CAP où enseigner en classe entière est devenu contreproductif.

Le conseiller a apporté quelques précisions:

- « la carte a été rééquilibrée en 2015 et elle restera en l'état ». Donc, pour l'instant, pas de précisions officielles sur le fait que les LP seront intégrés aux réseaux de l'Éducation prioritaire ; les LP restent dans la phase transitoire de trois ans.

Ce n'est pas acceptable!

- « les enseignants continueront de percevoir la prime ZEP » mais pour le **SNETAA** elle reste insuffisante car représente une baisse de rémunération en comparaison d'une heure supplémentaire (soit 1250 euros par an).
 - Ce à quoi il nous a été répondu que la Ministre allait se battre pour que le rattrapage se fasse!
- le « LP n'est pas une variable d'ajustement ».

Le **SNETAA-FO** continuera à exiger et se battre pour que les LP prennent toute leur place dans l'Éducation prioritaire, dans les réseaux, avec les moyens nécessaires afférents.

Le **SNETAA-FO** veillera et défendra la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque, ses personnels et ses élèves.